

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Lundi 4 avril 2022 à 19 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2022
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
  - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 mars 2022
  - 6.2 Dépôt du Rapport de conformité portant sur la transmission des rapports financiers réalisés par la Commission municipale du Québec
  - 6.3 Autorisation de signatures d'actes notariés (acquisition, servitude)
  - 6.4 Mandat de services professionnels en relations de travail
  - 6.5 Avenant pour la protection en erreurs et omissions d'octroi de contrats
  - 6.6 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - 6.7 Démission au poste d'adjointe administrative - comptabilité
  - 6.8 Addenda au contrat de travail du directeur des services municipaux
  - 6.9 Ajout d'une carte de crédit pour la bibliothèque
  - 6.10 Achat de téléphones cellulaires conformément aux contrats de travail
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale de réciprocité avec la Ville de Windsor
  - 7.2 Modification de la résolution numéro 2021-07-212 concernant la formation d'un comité ad hoc pour la rénovation de la caserne
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Reprise de l'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires pour la saison 2022-2023
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Règlement à l'amiable relatif à des infractions commises sur le lot 5 286 545

- 10.2 Adoption du Deuxième projet de règlement numéro 586 modifiant le Règlement de zonage numéro 460
- 10.3 Adoption du Deuxième projet de règlement numéro 589 modifiant le Règlement de lotissement numéro 461
- 10.4 Adoption du Règlement numéro 588 modifiant le Règlement de construction numéro 462
- 10.5 Adoption du Règlement numéro 587 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 464

## **11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**

- 11.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 583-A modifiant le règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux
- 11.2 Demande soutien financier aux projets structurants 2022-2023 de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Région et Ruralité)

## **12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**

- 12.1 Commémoration de la Journée nationale des Patriotes
- 12.2 Autorisation de signature de la convention du Fonds de soutien aux projets structurants
- 12.3 Demandes de subventions diverses
- 12.4 Adhésion à long terme de la Municipalité à divers organismes et associations
- 12.5 Engagement pour le projet Voisins solidaires et demande de financement
- 12.6 Demande d'assistance de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans le cadre de l'appel d'offres pour les infrastructures de loisirs au parc 3R
- 12.7 Contribution au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2022

## **13. VARIA**

## **14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle Les Appalaches du centre communautaire situé au 387, rue Principale, le lundi 4 avril 2022 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 01.

Résolution  
2022-04-069

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 4 avril 2022 tel que soumis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-070

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2022

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 7 mars 2022 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assiste à la séance de Conseil.

Le maire effectue un retour sur la question posée par un citoyen à la séance du 10 janvier dernier au sujet des filets protecteurs au-dessus des grillages posés autour de la surface multisport. Les membres du comité parcs et bâtiments ont étudié la question et leur analyse démontre que le dispositif actuel répond aux normes de sécurité. Il n'est donc pas requis d'en augmenter la hauteur.

### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 21 février au 25 mars 2022. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

## 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution  
2022-04-071

### 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 mars 2022

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

**DE** déposer la liste des déboursés au 31 mars 2022 au montant de 16 970,20 \$;

**ET D'**accepter le paiement des opérations courantes au montant de 117 651,17 \$ et comprenant notamment le 5<sup>e</sup> versement du contrat de déneigement au montant de 79 574,89 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2 Dépôt du Rapport de conformité portant sur la transmission des rapports financiers réalisés par la Commission municipale du Québec

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le Rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers réalisés par la Vice-présidence à la vérification en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

Ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation jugée appropriée dans les circonstances.

Résolution  
2022-04-072

### 6.3 Autorisation de signatures d'actes notariés (acquisition, servitude)

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal autorise, par voie de résolution, diverses offres et ententes afin de régulariser des situations d'empiètement, de doter certains chemins municipaux de virées véhiculaires ou de corriger divers cas problématiques sur le territoire;

**ATTENDU QUE** dans tous les cas, des actes notariés doivent être signés par des représentants dûment autorisés par le Conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser le maire, le maire suppléant dûment nommé par résolution en son absence, le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le greffier-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout acte notarié requis en vertu d'offres et d'ententes préalablement autorisées par résolution du Conseil.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-073

### 6.4 Mandat de services professionnels en relations de travail

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de prix pour des services professionnels en relations de travail pour la négociation de la convention collective;

**ATTENDU QU'**au terme de la démarche, trois soumissions conformes ont été déposées;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accorder le contrat pour des services professionnels en relations de travail pour la négociation de la convention collective à DLB Avocats, S.E.N.C., le tout

conformément à la soumission déposée le 18 janvier 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-130-00-416*

Résolution  
2022-04-074

**6.5 Avenant pour la protection en erreurs et omissions d'octroi de contrats**

**ATTENDU** la recommandation de la FQM Assurances d'ajouter la protection en erreurs et omissions dans le cadre de l'octroi de contrats à la police d'assurance dommages de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**DE** bonifier la police d'assurance dommages de la Municipalité d'une protection en erreurs et omissions d'octroi de contrats au montant de 2 015,25 \$ avant les taxes (prorata de la surprime annuelle).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-130-00-421*

Résolution  
2022-04-075

**6.6 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**ATTENDU** le Congrès de la FQM se déroulant du 22 au 24 septembre à Montréal;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'inscrire la conseillère Mélissa Théberge et le conseiller Daniel Dodier au congrès annuel de la FQM;

**ET DE** rembourser les dépenses admissibles conformément à la Politique relative au remboursement de certains frais.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-076

**6.7 Démission au poste d'adjointe administrative - comptabilité**

**ATTENDU** la démission de la titulaire du poste d'adjointe administrative - comptabilité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

**DE** prendre acte de la démission de l'adjointe administrative - comptabilité Marilyne Perron effective le 11 mars 2022;

**DE** remercier Madame Perron pour ses années de services et d'implication à la Municipalité de Stoke;

**DE** mandater la conseillère Lucie Gauthier à accompagner la directrice générale dans le recrutement d'une ressource pour pourvoir le poste vacant;

**ET**, compte tenu des impacts de la vacance du poste à long terme sur la prestation de services aux citoyens, d'autoriser la direction générale à confirmer l'embauche de la ressource recommandée par le comité de sélection avec ratification du Conseil dès la séance régulière suivante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-077

**6.8 Addenda au contrat de travail du directeur des services municipaux**

**ATTENDU QUE** le directeur des services municipaux – greffier-trésorier adjoint est en fonction à la Municipalité de Stoke et occupe le poste depuis le 18 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** les parties désirent consigner dans un addenda de nouvelles conditions de travail;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'autoriser le maire Luc Cayer et la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda numéro 1 du contrat de travail du directeur des services municipaux Jonathan Lemaire.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-078

**6.9 Ajout d'une carte de crédit pour la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** les bénévoles de la bibliothèque sont appelés à faire différents achats pour assurer son bon fonctionnement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** demander l'émission d'une carte de crédit "Visa Approvisionnement" au nom de la bibliothèque de Stoke qui sera utilisée selon le principe de carte prépayée; c'est -à-dire que celle-ci sera alimentée manuellement par la municipalité selon le budget annuel accordé à la bibliothèque;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes;

**ET DE** modifier le règlement décrétant les normes de et contrôle et suivi budgétaire pour accorder à la bibliothécaire en chef le pouvoir de dépenser jusqu'à 2 000 \$ par année.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-079

**6.10 Achat de téléphones cellulaires conformément aux contrats de travail**

**ATTENDU** les contrats de travail du chef de services - travaux publics et du directeur des services municipaux;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat et abonnement de deux téléphones cellulaires auprès du Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-130-00-347*

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution  
2022-04-080

**7.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale de réciprocité avec la Ville de Windsor**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Stoke et de Windsor possèdent un service de sécurité incendie local et qu'elles font partie du territoire d'une MRC dont le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est attesté par le ministre de la Sécurité publique ou en processus de révision conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4);

**ATTENDU QUE** les parties possèdent du matériel et des équipements de lutte contre les incendies conformes aux lois, règlements et normes en vigueur;

**ATTENDU QUE** les parties s'assurent que ce matériel et ces équipements sont vérifiés et entretenus selon les lois, règlements et normes en vigueur;

**ATTENDU QUE** les parties s'engagent à fournir du personnel qualifié conformément au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (chapitre S-3.4, r. 1);

**ATTENDU QUE** l'une des parties pourrait requérir des ressources humaines et matérielles advenant qu'un incendie excède ses capacités ;

**ATTENDU QUE** les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ainsi que des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27-1) pour conclure une entente visant à établir les bases d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies sur leurs territoires;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'autoriser le maire Luc Cayer et la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, l'entente intermunicipale de réciprocité avec la Ville de Windsor donc copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-081

**7.2 Modification de la résolution numéro 2021-07-212 concernant la formation d'un comité ad hoc pour la rénovation de la caserne**

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-07-212 adoptée à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 concernant la formation d'un comité ad hoc pour la rénovation de la caserne en contexte où une enveloppe de 141 088 \$ a été accordée à la Municipalité via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour la réalisation de travaux sur les bâtiments municipaux;

**ATTENDU QUE** le 6 juillet 2021, Infrastructures Canada annonçait l'ajout des casernes comme infrastructures municipales admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU QUE** des travaux sont requis au garage municipal qui n'est toujours pas admissible à la TECQ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** modifier la résolution numéro 2021-07-212 afin d'affecter la somme maximale de 338 678 \$ de la TECQ aux travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne conformément aux dispositions annoncées le 6 juillet 2021 par Infrastructures Canada;

**ET DE** réserver l'enveloppe de 141 088 \$ provenant du PRABAM aux travaux de rénovation du garage municipal, et ce, en respectant les échéanciers prévus

(réclamation de la somme due au plus tard le 31 mai 2023).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2022-04-082 8.1 Reprise de l'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires pour la saison 2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, une seule soumission a été déposée à savoir :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix incluant les taxes</i>
<i>Construction DJL inc.</i>	393 931,01 \$

ATTENDU QUE le prix soumis est beaucoup plus élevé que celui estimé préalablement par la direction des services municipaux en date du 20 février 2022;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires prévus au budget de l'année 2022 ne permettent pas de couvrir la dépense;

ATTENDU QUE des réparations urgentes sont à prévoir dans les prochaines semaines en raison des conditions printanières;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE rejeter la soumission déposée par Construction DJL inc. dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires pour la saison 2022-2023;

DE relancer le processus d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO);

ET D'autoriser le directeur des services municipaux à acheter, de gré à gré, des matériaux granulaires auprès des fournisseurs locaux, pour une somme d'environ 5 000 \$, et ce, jusqu'à l'octroi du contrat public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-320-00-521

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution 2022-04-083 10.1 Règlement à l'amiable relatif à des infractions commises sur le lot 5 286 545

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 286 545 ont installé deux maisons mobiles sur l'immeuble puis procédé à la construction d'une installation septique, le tout sans avoir obtenu les autorisations nécessaires;

ATTENDU QUE l'installation septique ainsi construite ne respecte pas les normes prescrites;



**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité André Rancourt a délivré quatre constats d'infraction à chacun des propriétaires de l'immeuble pour chacune des infractions ci-devant décrites;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont, suivant la signification des constats d'infraction, communiqué avec Monsieur Rancourt afin de régulariser l'ensemble de la situation;

**ATTENDU QUE** les propriétaires se sont engagés à rectifier la situation d'ici le 15 juin 2022, en procédant notamment à l'enlèvement des deux maisons mobiles ainsi qu'au démantèlement de l'installation septique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et les propriétaires souhaitent convenir d'un règlement à l'amiable dans ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** convenir d'un règlement à l'amiable avec les propriétaires du lot 5 286 545 ayant pour effet de retirer les constats CAE220032, CAE220043, CAE220054 et CAE220065 dans la mesure où les propriétaires plaident coupables aux constats CAE220076, CAE220080, CAE220091 et CAE220102 et procèdent à l'enlèvement des deux maisons mobiles et au démantèlement de l'installation septique d'ici le 15 juin 2022;

**ET DE** mandater Me Audrey Toupin-Couture de la firme Cain Lamarre à aviser les propriétaires de la position de la Municipalité et à faire les représentations qui s'imposeront devant la Cour municipale, le cas échéant.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-04-084      10.2      Adoption du Deuxième projet de règlement numéro 586 modifiant le Règlement de zonage numéro 460

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné le 7 mars 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 mars 2022 et que des modifications ont été apportées au projet de règlement à sa suite à savoir le retrait de deux références additionnelles à un règlement d'usages conditionnels, pour des établissements hôteliers limitatifs dans les zones ID-23 et ID-24 (voir articles 19 ee) et 19 ff)). Le tout, comme il a été fait pour les zones RF-1 à RF-5 qui comportaient des références similaires;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'adopter** le *Deuxième projet de règlement numéro 586 modifiant le Règlement de zonage numéro 460* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à la majorité des conseillers présents.*

*Le conseiller Daniel Dodier demande à inscrire sa dissidence.*

Résolution 2022-04-085      10.3      Adoption du Deuxième projet de règlement numéro 589 modifiant le Règlement de lotissement numéro 461

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné le 7 mars 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 mars 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement à sa suite;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

*D'adopter le Deuxième projet de règlement numéro 589 modifiant le Règlement de lotissement numéro 461 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-04-086      **10.4      Adoption du Règlement numéro 588 modifiant le Règlement de construction numéro 462**

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné le 7 mars 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 mars 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement à sa suite;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

*D'adopter le Règlement numéro 588 modifiant le Règlement de construction numéro 462 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-04-087      **10.5      Adoption du Règlement numéro 587 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 464**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de permis et certificats;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'exiger quelques documents d'accompagnement additionnels lors de la demande de changement d'usage ou de destination d'un immeuble, pour aménager une résidence de tourisme ou une résidence principale de tourisme;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire l'ajustement requis concernant le certificat d'abattage d'arbres, étant donné la modification apportée en parallèle au règlement de zonage afin d'assurer la concordance au règlement 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Val-Saint-François. Le règlement 2020-02 de la MRC vient harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François de la MRC;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'exiger un certificat d'autorisation ainsi que des documents d'accompagnement, lors de l'installation d'un poulailler et d'un enclos afin de garder et élever des poules pondeuses à des fins récréatives et personnelles;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

*D'adopter le Règlement numéro 587 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 464 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie*

intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

### 11.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 583-A modifiant le règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pagé à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 583-A modifiant le règlement numéro 583 concernant la tarification des services municipaux*.

Le règlement modifie l'annexe F relative aux loisirs et culture et plus particulièrement ceux perçus pour les inscriptions au camp de jour.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution  
2022-04-088

### 11.2 Demande soutien financier aux projets structurants 2022-2023 de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Région et Ruralité)

**ATTENDU** le Fonds Région et Ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François pour le soutien financier à des projets structurants dont une somme de 9 000 \$ est disponible et réservée à la Municipalité de Stoke pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU QUE** conformément au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2022, le projet d'aménagement d'un sentier d'athlétisme et d'une agora naturelle au Parc 3R a été retenu par le Conseil à cette fin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** déposer une demande de soutien financier au FRR de l'année 2022-2023 à la MRC du Val-Saint-François pour l'aménagement d'un sentier d'athlétisme et d'une agora naturelle au Parc 3R pour une somme de 9 000 \$;

**ET D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins des présentes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2022-04-089

### 12.1 Commémoration de la Journée nationale des Patriotes

**ATTENDU QUE** la Journée nationale des Patriotes est un jour férié et chômé au Québec depuis mai 2003;

**ATTENDU QUE** cette journée vise à souligner l'importance de la lutte des Patriotes de 1837-1838 pour la reconnaissance de leur nation, pour sa liberté politique et pour l'établissement d'un gouvernement démocratique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** commémorer la Journée nationale des Patriotes du 23 mai prochain en hissant le drapeau des Patriotes à l'Hôtel de ville du 20 au 24 mai.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-04-090      **12.2      Autorisation de signature de la convention du Fonds de soutien aux projets structurants**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité de la MRC du Val-Saint-François pour le projet de piste à rouleau (pumptrack) et aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc 3R;

**ATTENDU QUE** le projet a fait l'objet d'une acceptation pour un montant maximal de 18 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, la convention relative à l'octroi de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-04-091      **12.3      Demandes de subventions diverses**

**ATTENDU** les demandes de subventions diverses déposées à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'accorder les subventions suivantes :

- Gratuité de la salle les Appalaches à la Coop de solidarité des Stokoïses et Stokoïses pour la tenue de leur assemblée générale annuelle d'une valeur de 175 \$;
- Gratuité du terrain de baseball à la ligue de balle lente STA de Stoke pour la saison 2022 d'une valeur de 1 945 \$;
- Contribution à l'activité de yoga sur chaise de la FADOQ au montant de 320 \$;
- Remboursement de 50 % des dépenses engagées par la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) pour la conférence de presse tenue le 11 mars dernier, soit une somme de 202,84 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-701-24-970*

Résolution 2022-04-092      **12.4      Adhésion à long terme de la Municipalité à divers organismes et associations**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de divers organismes et associations;

**ATTENDU QUE** ces adhésions doivent être renouvelées chaque année;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, la direction générale ne peut engager la Municipalité au-

delà d'une année civile, ce qui ne correspond pas toujours aux dates de renouvellement des organismes et associations;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite alléger la procédure et permettre le renouvellement sur une base annuelle en prévoyant les crédits budgétaires requis en conséquence, à moins de l'adoption d'une résolution à l'effet contraire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** renouveler annuellement l'adhésion de la Municipalité de Stoke aux organismes et associations :

- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Québec Municipal
- Réseau de l'information municipale (RIM)
- Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Corporation des officiers municipaux bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ)
- Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
- Espace muni
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Conseil sport loisir Estrie (CSLE)
- Conseil régional en environnement de l'Estrie
- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
- Maison de la famille Les Arbrisseaux

**ET DE** prévoir les crédits budgétaires requis à chaque année.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-093

## **12.5 Engagement pour le projet Voisins solidaires et demande de financement**

**ATTENDU QUE** l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, car après deux années de pandémie et de mesures sanitaires, la communauté souhaite se retrouver et renouveler les liens qui l'unit, dans une ambiance conviviale, pour favoriser les échanges et le partage entre les générations et ainsi vivre de bons moments ensemble;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, un comité organisateur multigénérationnel sera formé pour organiser un événement rassembleur, attirant et adapté le 27 août 2022 pour lequel le soutien financier d'Espace MUNI représentera un atout précieux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Stoke à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu;

**ET D'**autoriser le maire Luc Cayer, la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte et la coordonnatrice des loisirs Catherine Duguay à signer, pour et au nom

de la Municipalité de Stoke, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-094

**12.6 Demande d'assistance de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) dans le cadre de l'appel d'offres pour les infrastructures de loisirs au parc 3R**

**ATTENDU QUE** la CDSE est parvenue à obtenir le financement requis pour la construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) et d'un sentier multifonctionnel au parc 3R;

**ATTENDU QUE** conformément aux conditions des différents programmes, les travaux doivent se réaliser avant mars 2023;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape consiste à préparer un appel d'offres public pour la conception et la construction de ces infrastructures de loisirs pour lequel des conseils juridiques et de génie civil sont requis;

**ATTENDU QUE** la CDSE demande à la Municipalité de l'assister dans cette importante étape;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'**assister la CDSE dans le processus d'appel d'offres public pour la conception et construction des infrastructures de loisirs au parc 3R en déléguant les volets juridiques et de génie civil à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-04-095

**12.7 Contribution au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2022**

**ATTENDU** le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi qui vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région, à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

**ATTENDU QUE** le programme permet de répartir les coûts entre la Caisse Desjardins du Val-Saint-François / Nord du Haut-Saint-François (60 %) et les villes et municipalités (40 %) concernées;

**ATTENDU QUE** selon cette répartition, la somme de 337 \$ est exigible aux municipalités pour chaque étudiant;

**ATTENDU QUE** trois jeunes sont visés pour la municipalité de Stoke;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** contribuer au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2022 pour une somme de 1 011 \$;

**ET D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-701-24-970*

**13. VARIA**

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

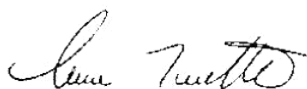
Aucune question n'est posée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 38.



Luc Cayer  
Maire



Anne Turcotte  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire